



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 12 ou 19 juin 2025**

**RAPPORT N° 21/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes communaux de l'exercice 2024**

Commission de gestion - Conseil communal de la Ville de Vevey

Rapport sur le préavis n°21/2025  
« Comptes communaux de l'exercice 2024 »

Table des matières

<b>ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>VOCABULAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU PRÉAVIS 21/2025</b> .....	<b>3</b>
<b>RAPPORT DU RÉVISEUR</b> .....	<b>4</b>
<b>NOTES IMPORTANTES :</b> .....	<b>9</b>
<b>EXAMEN DES COMPTES</b> .....	<b>9</b>
SECRETARIAT MUNICIPAL .....	10
SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE LA POPULATION .....	10
SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES .....	12
BUREAU DE L'ECONOMIE DU TOURISME ET DES VIGNES .....	12
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION .....	13
SERVICE DES FINANCES .....	13
SERVICE DES BATIMENTS, DE LA GERANCE ET DE L'ENERGIE .....	13
SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE .....	14
BUREAU DE LA DURABILITE .....	15
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN .....	15
SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'EDUCATION ET DU SPORT .....	16
SECURITE .....	18
SERVICE DE LA COHESION SOCIALE .....	18
SERVICE DE LA CULTURE .....	19
MUSEE JENISCH VEVEY .....	20
BUREAU ANIMATION-JEUNESSE .....	20
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>20</b>

## **ABRÉVIATIONS**

ACC :	Accueil et population
ANI :	Bureau animation jeunesse
ARAS :	Association régionale d'action sociale
BAT :	Bâtiments, gérance et énergie
CAD :	Chauffage à distance
COFIN :	Commission des finances
COGEST :	Commission de gestion
COS:	Cohésion sociale
DUR :	Bureau de la durabilité
ECA :	Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
ECO:	Bureau de l'Economie, tourisme et vignes
ERP :	Enterprise Resource Planning ou PGI (Progiciel de gestion intégré)
FAM:	Famille, éducation et sport
FAS :	Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (Théâtre Le Reflet)
FEDD :	Fonds communal pour l'énergie et le développement durable
FIN:	Finances
GED :	Gestion électronique des documents
RHU:	Relations humaines
SAI:	Affaires intercommunales
SCU:	Culture
SMU:	Secrétariat municipal
SYS:	Système d'information
TRA:	Travaux publics, espaces verts et entretien
URB:	Urbanisme et mobilité

## **VOCABULAIRE**

**Patrimoine administratif** : le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.

**Patrimoine financier** : le patrimoine financier désigne l'ensemble des biens financiers (également appelés actifs) détenus par une personne physique ou morale.

**Valeur vénale** : la valeur vénale est le prix auquel un bien peut être vendu sur un marché donné. Elle se réfère au prix de marché de ce bien.

**Valeur nominale** : la valeur d'un titre qui est fixé par la société qui l'émet, sans rapport avec la valeur marchande ou de marché (vénale).

## **INTRODUCTION**

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2024 lors d'une journée et trois demi-journées en date des 13, 14, 15 et 16 mai 2025. Elle a procédé à l'examen des comptes du préavis n° 21/2025 « Comptes communaux de l'exercice 2024 » et du rapport de la fiduciaire chargée de la révision.

Lors de l'examen des comptes, la commission a pu bénéficier de l'apport avisé de M. Emanuele Ferrara (adjoint du chef de Service FIN) ainsi que du Syndic et Municipal en charge des finances, M. Yvan Luccarini.

M. Luccarini, M. Ferrara ainsi que sa remplaçante (mercredi 14 mai) ont participé aux séances. Il en va de même des personnes citées ci-dessous au fur et à mesure selon les horaires établis.

Mesdames les Municipales Gabriela Kämpf, Alexandra Melchior et Laurie Willommet ainsi que Messieurs les Municipaux Antoine Dormond, Vincent Imhof et Pascal Molliat, accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de Service, déléguées et délégués, responsables de secteur, adjointes et adjoints).

La Commission de gestion tient à remercier M. le Syndic, M. Ferrara, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les cheffes et chefs de différents services, les collaboratrices et collaborateurs de ces services ainsi que les membres de la COFI pour leur disponibilité et leur participation active lors de ces journées de révision des comptes.

Pour la COFI, Patrick Bertschy, Alain Gonthier, Laurent Lavanchy et Anne-Francine Simonin se sont relayés lors de ces séances.

Un grand merci à tous les collaborateurs œuvrant pour la Commune de Vevey.

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

## **PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU PRÉAVIS 21/2025**

M. Yvan Luccarini indique que cette année, il ne présentera pas en introduction la synthèse (PowerPoint) de la situation financière de la Commune au 31 décembre 2024, mais il laissera ainsi plus de temps à M. Christophe Pointet de la Fiduciaire (PKF Fiduciaire SA à Vevey) pour présenter son rapport ; il se limitera à donner 2 – 3 éléments qui ne sont pas dans ce préavis.

M. Luccarini remercie sincèrement M. Ferrara et tout son service pour le bouclage des comptes malgré des ressources incomplètes.

M. Luccarini indique que la commission a reçu des annexes dans l'espace partagé sur le cloud de la Commune pour préparer les comptes et poser des questions à certains services.

Il indique également que les recettes fiscales sur les personnes physiques progressent d'environ 3 % retrouvant la moyenne cantonale après une période de stagnation liée certainement à la crise post Covid.

Les résultats sur les recettes fiscales sur les personnes morales sont meilleurs que prévu.

La péréquation financière varie fortement : une différence de CHF 800'000. - - peut entraîner un écart de CHF 1'600'000. - - par rapport aux prévisions.

## **RAPPORT DU RÉVISEUR**

La commission accueille le 13 mai 2025 à 08h00 M. Christophe Pointet, de la société PKF Fiduciaire SA, organe de révision des comptes de la commune. Il va présenter le rapport détaillé relatif à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 et répondra aux questions des commissaires.

M. Pointet prend la parole et indique que l'audit des comptes a donné lieu à 2 rapports : le premier pour le Conseil communal et le deuxième, plus détaillé, pour la Municipalité et la Commission de gestion, tous deux datés du 5 mai 2025 après signature de la déclaration d'intégralité du bilan par la Municipalité.

Le résultat des travaux de la Fiduciaire exposé dans ce deuxième rapport est réparti en quatre chapitres :

- I. Analyse succincte des comptes
- II. Vérification des comptes de la Ville
  - a. Comptes du bilan
  - b. Comptes de fonctionnement
- III. Vérification des rentiers et des fonds spéciaux
- IV. Conclusions

### **I. ANALYSE SUCCINCTE DES COMPTES**

Les principaux ratios financiers sont suivis et comparés sur les 4 derniers exercices.

#### **Financement**

Concernant le financement, il faut prendre en considération le choix de la Ville de Vevey de se financer également sur le marché à court terme des emprunts. L'année 2024 marque toutefois une diminution du financement à court terme par le transfert vers le long terme (les taux devenant moins attractifs).

## Endettement

Le ratio d'endettement net est acceptable en 2024 alors qu'il était bon les 3 dernières années précédentes.

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux annuels nécessaire pour amortir la dette de la commune.

## Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est mauvaise en 2024 (2,12%) tout comme en 2023 (1,95%) alors qu'elle était insuffisante en 2022 et 2021.

Cet indicateur est la mesure de la marge financière que la collectivité dispose pour financer ses dépenses courantes sans avoir recours à l'emprunt. Le résultat de ce dernier est exprimé en % du revenu courant de la collectivité.

La part d'investissements, non couverte par la marge d'autofinancement est de CHF 17'530'000. - -, elle est à mettre en adéquation avec l'augmentation de l'endettement net en 2024.

## Résultat

Le résultat publié présente un excédent de dépenses de CHF 5'218'807.66, une marge d'autofinancement de CHF 3'226'000. - -, des dépenses d'investissements nets (déductions faites des subventions extérieures touchées) de CHF 20'757'000. - -

Après bouclage des comptes, le découvert au bilan passe à CHF 40'757'284.78.

L'évaluation des actifs retenus au bilan atteint CHF 271'154'633.60, c'est en accord avec les dispositions légales en la matière.

Il y a un patrimoine financier et administratif important dans la Commune, ce qui génère passablement de revenus qu'ils soient immobiliers ou sous forme d'actions. Certes il y a aussi des charges d'immeubles et d'entretien, mais il est clair que s'il n'y avait pas tout ce patrimoine historique acquis au fil des années, finalement la dette de la Ville serait relativement plus élevée.

M. Pointet passe ensuite en revue les comptes du bilan.

## II. VERIFICATIONS DES COMPTES DE LA VILLE DE VEVEY

### A) COMPTES DU BILAN

#### a) ACTIF

##### 1. Caisses

Les caisses des divers services sont principalement gérées sous forme d'avance. Ces dernières sont reconstituées périodiquement sur la base des dépenses effectives présentées au Service des finances.

##### 2. Comptes postaux

Ces comptes sont tous gérés sous le régime de la signature collective à deux.

##### 3. Banques

Ces comptes sont tous gérés sous le régime de la signature collective à deux.

##### 4. Impôts à encaisser

###### Perte sur débiteurs et risques encourus

La provision pour pertes sur débiteurs et risques encourus figurant au passif du bilan pour CHF 2'000'000. - - (sous rubrique No 33 fonds de réserve) suffit à couvrir les éventuels risques supplémentaires liés aux débiteurs.

##### 5. Autres débiteurs

Les soldes ouverts au 31 décembre 2024 sont de CHF 4'583'509.50. Cependant la majeure partie était non échue soit CHF 3'568'398.50, l'échéance entre 0 et 91 jours est de CHF 767'974.95

Le suivi des débiteurs s'effectue régulièrement et les rappels sont envoyés périodiquement.

##### 6. Titres et placements

Plus-value de CHF 423'064.20 par rapport à 2024.

##### 7. Prêts

Commentaire déjà donné

##### 8. Terrains et bâtiments

La variation des investissements du patrimoine financier représente CHF 1'354'377.54.

##### 9. Terrains et bâtiments fond d'urbanisme

Le solde de ce compte représente l'acquisition de la parcelle et des immeubles situés au Boulevard Henri Plumhof nos 2, 4, 6, 8 et 10.

##### 10. Autres biens du patrimoine financier

Il s'agit en particulier du stock des vins et des dépenses 2024 déjà investies dans les études d'assainissement énergétique de 5 bâtiments.

## **11. Comptes de liaison entre deux périodes comptables**

Sans commentaire

## **12. Actifs transitoires**

A l'aide des pièces comptables, la Fiduciaire a vérifié par de nombreux sondages la justification des montants figurant au bilan du 31 décembre 2024.

## **13. Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir**

Il s'agit ici du solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024 auquel on ajoute les investissements de l'exercice sous revue et de la valorisation des propres prestations ainsi que la déduction de l'amortissement et des subventions reçues.

## **14. Bâtiments et constructions à amortir**

Il s'agit ici du solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024 auquel on ajoute les investissements de l'exercice sous revue et de la valorisation des propres prestations ainsi que la déduction de l'amortissement et des subventions reçues.

## **15. Forêts**

Il s'agit ici des frais de tiers engagés et de la valorisation des propres prestations qui représente CHF 29'640. - -.

## **16. Mobilier, machines, véhicules à amortir**

Il s'agit ici du solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024 auquel on ajoute les investissements de l'exercice sous revue et de la valorisation des propres prestations ainsi que la déduction de l'amortissement.

## **17. Marchandises et approvisionnements**

Il s'agit de l'économat et des fournitures de bureau et de nettoyage.

## **18. Prêts et capitaux de dotations sans obligation légale d'amortir**

Sans commentaire

## **19. Titres et papiers-valeurs**

Sans commentaire

## **20. Dépenses à amortir**

Il s'agit du compte d'attentes de plusieurs études dont une partie des montants a déjà été engagée.

## **21. Découvert**

Le découvert au 31 décembre 2024 est de CHF 40'757'824.78.

## **b) PASSIF**

### **22. Créanciers**

La recherche sur l'exercice 2025 des factures concernant l'exercice 2024 et qui n'auraient pas été prises en considération a été effectuée par la Fiduciaire.

### **23. Autres créanciers**

Il s'agit des fondations diverses, fonds et legs en particulier.

### **24. Autres engagements courants**

Sans commentaire

### **25. Autres dettes à court terme**

Sans commentaire

### **26. Emprunts hypothécaires**

Il s'agit de l'immeuble Rue du Midi 30 (½ de l'immeuble)

### **27. Emprunts par obligations simples (moyen et long terme)**

La fiduciaire relève que la charge d'intérêt est comptabilisée au moment du paiement et qu'aucun intérêt couru n'est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2024.

Le plafond d'endettement net, y compris les cautionnements a été fixé à CHF 165'000'000.- - pour la période législative 2021-2026 selon décision du conseil communal du 9 décembre 2021.

### **28. Fonds pour risques non assurés**

Sans commentaire

### **29. Comptes de liaison entre deux périodes comptables**

Sans commentaire

### **30. Passifs transitoires**

A l'aide des pièces comptables, la Fiduciaire a vérifié la justification des montants 2024 retenus au bilan du 31 décembre 2023.

### **31. Fonds alimentés par des recettes affectées**

Sans commentaire

### **32. Fonds de renouvellement et de rénovation**

Sans commentaire

### **33. Fonds de réserve**

Sans commentaire

## **B. COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

### **III. VERIFICATION DES RENTIERS ET DES FONDS SPECIAUX**

### **IV. CONCLUSIONS**

#### **ANNEXE I a (Bilans comparés aux 31 décembre 2023 et 2024, actif)**

#### **ANNEXE I b (Bilans comparés aux 31 décembre 2023 et 2024, passif)**

#### **ANNEXES II a et II b (Comptes de fonctionnement par direction comparés pour les exercices 2023 et 2024, Revenus et Charges)**

#### **ANNEXE III (Comptes de fonctionnement par nature comparés pour les exercices 2023 et 2024, Revenus et Charges)**

#### **Notes importantes :**

Les postes « ristournes d'assurances » correspondent au remboursement des assurances (après 90 jours).

### **EXAMEN DES COMPTES**

#### **Présence de la Municipalité :**

Yvan Luccarini (Secrétariat général, RH, FIN, SYS, SAI), Gabriela Kämpf (ACC, COS, DUR, ARAS), Laurie Willommet (FAM, ANI), Alexandra Melchior (SCU, ASR), Antoine Dormond (URB, SIGE), Pascal Molliat (BAT) et Vincent Imhof (TRA, ECO, SIGE).

#### **Présences pour les services :**

Pascale Bacher (cheffe de service ACC), Julien Cainne (chef de service URB), Manon Fawer (cheffe de service FAM), Claude Lehrian (chef de service BAT), Colette Rossier (cheffe de service SAI), Cécile Roten (cheffe de service SCU), Emeric Ruffieux (chef de service RH), Robert Schneider (chef de service SYS),

Emanuele Ferrara (adjoint du chef de service FIN), Raphaël Delessert (chargé de communication), Laurence Chabloz (responsable pôle expert RHU, Mme Bielner (adjointe du secrétaire municipal)

Piotr Wiacek (responsable secteur sports), Céline Beetschen (responsable animation jeunesse)

Anya Moujber (adjointe administrative et Marco Pavarini (responsable du travail social de proximité, adjoint technique a.i ), Jessica Renel (responsable du bureau Durabilité), Nathalie Chaix (directrice musée Jenisch), Fanny Abbott (directrice musée historique de Vevey), Pauline Martin (directrice musée suisse de l'appareil photographique), Yan Buchs (directeur Bibliothèque),

Sophie Reymond (responsable bureau ECO) Manouk Guignard (responsable vignes), Grégoire Martin (responsable parcs et jardins), Stéphane Boulenaz (responsable garage), Stéphane Piquilloud (responsable voirie), Alessandro Sfameni (adjoint administratif), Thierry Sommer (adjoint administratif) Carole Deschenaux (responsable gérance)

### **SECRETARIAT MUNICIPAL**

100.3012                      *Secrétariat pour les commissions*

*Montant pas utilisé*

100.3189.01                *Accompagnement politique de qualité*

*L'allocation d'un budget voté par le Conseil communal en cas de gestion de conflit au Conseil communal, ce montant n'a pas été utilisé.*

110.3003                      *Jetons de présence des commissions municipales*

*Montant utilisé à moitié, il s'agit des jetons des conseillers communaux participant aux commissions municipales.*

### **SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE LA POPULATION**

On peut considérer l'année 2024 comme standard, nous avons eu cependant la parution du 1<sup>er</sup> journal communal.

Le bulletin d'information de la commune se répartit sur 3 comptes différents et a un coût d'environ CHF 8'500. - - par édition et l'affranchissement CHF 2'500. - - auquel il faut rajouter une fois les frais de graphisme pour la maquette que l'on peut réutiliser (CHF 7'000. - -), environ CHF 10'000.- - par édition, prévu deux fois par an printemps et automne.

122.3101                      *Imprimés et fournitures de bureau*

*Tous les frais sont centralisés sur ce compte (brochures de compte, documents du Conseil et sont ventilés par service. Il y a aussi d'autres photocopieuses dans les services. Tout ne s'imprime pas au centre d'impression.*

122.3102.03                *Frais d'affichages sur domaine public*

122.3170.01                *Manifestation du 1<sup>er</sup> août*

*Les frais ont été plus élevés que prévu vu le nombre de personnes présentes (boulangerie et boissons, cachet des musiciens, aide à l'organisation)*

122.3185.03            *Honoraires et frais d'expertises (traductions, réalisation de documents)*

*Tous les frais juridiques des services sont centralisés sur ce compte.*

122.3665                *Achat AG-Flexi CFF*

*Les CFF ont modifié la vente et la tarification de ces cartes. On parle maintenant de carte journalière dégriffée commune (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe) et le tarif minimum est de CHF 39. - -, cependant le prix varie suivant l'offre et la demande des CFF (offre CFF contingentée, « premier arrivé, premier servi », aucune réservation possible).*

122.3665.01            *Achat cartes CGN*

*Il s'agit d'une consignation, dorénavant elles seront vendues uniquement au guichet CGN et sur les bateaux.*

*Les cartes journalières CFF délivrées par les communes sont valables sur toutes les croisières (sauf événements).*

125.4312                *Part à permis étrangers*

*Il s'agit des émoluments que nous prélevons sur les permis étrangers, on peut remarquer que le montant diminue chaque année.*

### **SERVICE DES RELATIONS HUMAINES**

M. Emeric Ruffieux se présente, il est le nouveau chef de service RH depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

141.3091                *Frais de formation du personnel*

*Il y a eu nettement moins de formation en 2024 que ce qui était prévu, cela devrait être différent en 2025.*

141.3093                *Frais sanitaires concernant le personnel*

*Il s'agit d'une campagne de vaccination pour le personnel contre les tiques.*

141.3185                *Honoraires pour prévention et médiation pour gestion des relations de travail conflictuelles*

*Il s'agit de médiateurs et d'écoute en cas de conflits.*

141.3902                *Imputations internes de biens, services, marchandises*

*Il s'agit de frais de séminaires, cadeau, mariage, sortie des jubilaires.*

## **SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

150.3182                      *Frais de téléphones et fax*

*Il s'agit d'un forfait.*

150.4362                      *Facturations de prestations du SAI*

150.4528                      *Contributions des communes de la Riviera*

*C'est un calcul effectué pour toutes les communes CHF 8.85 par habitant.*

*Les comptes sont toujours équilibrés à peu de choses près, le solde est versé dans les comptes de la commune.*

*La part du SAI est dans les comptes du secrétariat municipal.*

## **BUREAU DE L'ECONOMIE DU TOURISME ET DES VIGNES**

182.3657.01                      *Subvention au Blonay-Chamby*

*Cette subvention est payée chaque année (CHF 20'000. --), il s'agit d'une aide de la commune pour soutenir ce train.*

### **Vignobles et cave de l'Hôpital**

2961.3121                      *Achats et consommation d'eau*

Facture payée à la Commune de Chardonne pour une source.

Il ne s'agit pas de la consommation d'eau que l'on a à la cave, car elle est jusqu'à ce jour gratuite.

Le SIGE ne facturait pas la consommation d'eau aux communes de la Riviera (patrimoine administratif), cela n'est plus le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 apparemment et le budget 2025 doit en tenir compte.

On constate que la situation des comptes s'améliore mais le déficit existe, cependant il est indiqué également qu'il est important de préserver le patrimoine.

Il faut laisser le temps à la Municipalité jusqu'à la fin de la législature pour respecter son engagement de diminution des coûts pour donner suite à une modification de la stratégie.

## **SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

190.4909            *Imputations internes diverses*  
191.4909            *Imputations internes diverses*  
192.3909            *Imputations internes diverses*

Ces montants s'annulent.

## **SERVICE DES FINANCES**

Il y a 758 personnes morales soumises à l'impôt sur le capital et le bénéfice en 2024 à Vevey.

200.3187.01            *Emoluments dus à l'Etat pour la perception des impôts*

*La commune de Vevey paye les émoluments au Canton pour 11'393 contribuables soumis à l'impôt.*

220.4050            *Impôts sur les successions et donations*

*Il s'agit de l'impôt facturé en 2024.*

220.4061            *Impôts sur les chiens*

*Il y a 1019 chiens recensés en 2024 à Vevey.*

## **SERVICE DES BATIMENTS, DE LA GERANCE ET DE L'ENERGIE**

### **Introduction**

Le Municipal prend la parole et il indique que le crédit-cadre n'a pas été complètement dépensé et c'est normal qu'il puisse chevaucher sur plusieurs années.

Les achats d'immeubles génèrent du travail, mais aussi des revenus, de surcroit cela génère des différences entre le budget et les comptes.

Il y a des choses qui sont relativement prévisibles et d'autres qui le sont moins.

Un certain nombre de recrutements se sont faits dans le cadre des nombreux préavis qui ont été votés l'année passée où il y avait des intégrations de postes. Et puis il y a eu des changements entre services aussi avec des rocades et de nouveaux chefs de secteur.

En 2024, il y a donc eu pas mal de nombreux changements de personnel dans le service. On a une reprise finalement de la normalité, on va dire ça comme ça, des prix de l'énergie, un gros changement, notamment sur les prix de l'électricité et plus particulièrement le marché libre.

On a vraiment un gros gap qui fait une grosse différence entre 2023 et 2024.

C'est une économie théoriquement pérenne et qui ne devrait pas faire un rebond à l'inverse inattendu. On a un changement comptable au niveau de l'énergie qui fait qu'on a des imputations internes, ce qui fausse un petit peu les chiffres pour la 2e année consécutive, vous le constaterez aussi.

La parole est donnée au Chef de service qui nous présente l'Etat d'avancement du préavis entretien annuel 2024 (environ 11% du préavis abandonné, mais il y a aussi des travaux imprévus qui compensent ce pourcentage abandonné, le reste a été effectué.

Il nous présente un tableau avec les différentes lignes des travaux à accomplir.

Les dépenses pour l'entretien courant se montent à CHF 3'098'718.17 pour un budget de CHF 3'699'400.- (16 % du montant non dépensé).

Les dépenses concernant l'achat et la consommation d'énergie CHF 3'791'431.70

Le crédit-cadre 2024 se terminera donc à fin 2025.

Globalement, nous sommes, avec l'entretien courant des bâtiments, à environ 8 à 9 millions par année pour l'entretien du patrimoine, ce qui correspond à l'objectif que nous nous étions fixé (1.5 % de la valeur ECA). Dans le milieu immobilier, 1% de la valeur ECA correspond à un entretien standard.

Cependant, nous avons déjà débuté les travaux du préavis 2025, cela se chevauche donc.

Les mesures d'énergie sont effectuées.

Avec MCH2, le détail des comptes sera effectué par immeuble.

Aucune question sur les pages de la brochure.

## **SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ**

351.3102.02            *Frais d'enquêtes (annonces)*

351.3142.01            *Travaux d'installation par des tiers de parking pour vélos*

*Il s'agit des box vélos, 5 box ont été achetés, il en reste un à poser.*

*Il y a une ligne « revenus » dans Durabilité pour la location (CHF 100.- -par mois).*

351.3516                *Mensurations numériques*

*Il s'agit de montants pour le cadastre et cartoriviera, cependant ces montants ne reviennent pas chaque année.*

351.3517                      *Participations déficit transports publics*

*La baisse du déficit est due en particulier à la ligne VMCV 201 qui fonctionne très bien, ce qui réduit le coût pour Vevey.*

351.4272                      *Anticipations immobilières*  
351.4272.02                  *Emoluments pour enseignes*

*Ces montants seront payés en 2025, factures à effectuer.*

*Anticipations immobilières (objets immobiliers qui empiètent le domaine public et qui feront l'objet de taxes.*

### **BUREAU DE LA DURABILITE**

Pas de questions.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN**

400.3011                      *Traitement du personnel*  
400.3012                      *Salaires du personnel auxiliaire*

*Les charges sont moins élevées que prévus, les postes vacants n'ayant pas encore été remplacés.*

400.4659                      *Prestations propres pour investissements*

*Il s'agit de prestations effectuées par les employés communaux dans le service lors d'investissements, ce travail est valorisé et il est mis à l'actif du bilan.*

*Quel est l'état des chaussées et trottoirs à Vevey ? Le Municipal répond qu'il est satisfait de cet état (80% environ), il y a encore quelques rues à améliorer mais dans l'ensemble c'est correct et le budget courant permet l'entretien.*

430.4355                      *Ventes de fleurs et plantons*

*Il s'agit du marché aux plantons qui a lieu chaque année le dernier dimanche du mois d'avril (vente par cash et twint), c'est un complément à ce qui se fait dans l'année par le service.*

440.4812                      *Prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets*

*Chaque année un montant est prélevé sur ce fonds et à la fin 2024, il reste CHF 2'191'909.58 en réserve (9280.440.01).*

## **SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT**

### **275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage**

275.3121 Achats et consommation d'eau

*On ne peut plus prendre l'eau du lac (décision du Canton de Vaud), on prend donc sur le réseau d'eau et les taxes d'épuration ont augmenté sensiblement. Le premier remplissage est toujours effectué avec l'eau du réseau, on complétait avec l'eau du lac.*

275.3188 Enlèvement des ordures ménagères

*Taxe pour les déchets publics.*

275.3193 Cotisations

*Ce sont des frais, mauvais libellé.*

275.4392.02 Finances d'entrées des sociétés sportives

*Le montant des recettes est moins élevé et il est lié à la situation financière du club Vevey-Natation, sortie post Covid 2022 et les taxes 2023 et 2024 (CHF 7'000. - -) n'ont pas été encaissées pour sortir de l'eau (c'est le cas de le dire) le club. Cette convention existe depuis longtemps.*

### **501 Administration**

501.3102.02 Brochures d'information

*Les montants non utilisés sont remis dans le budget 2025.*

501.4512 Subsidés de l'Etat pour des charges d'enseignement

*Il s'agit de subsidés de l'Etat pour la création de classes.*

### **505 Ecoles à la Montagne La Cheneau**

505.3011 Traitements du personnel

*Montant moins élevé que prévu (déplacement des colonies dû aux travaux de la Cheneau et il y a eu moins de semaines passées à la montagne dans un chalet loué en attendant de retourner à la Cheneau).*

505.4271.01 Locations de terrains

*Terrain loué à un agriculteur à Château d'Oex, fermage (il se trouve à côté de La Cheneau)*

**506                    Activités de vacances**

506.3012                *Salaires du personnel auxiliaire*

506.3131                *Achats de produits alimentaires*

*Il s'agit des activités pendant les vacances scolaires.*

**508                    Service médical**

508.3012                *Traitements des médecins scolaires*

*Il s'agit du salaire du médecin scolaire en cas de besoin*

**522                    Enseignement spécialisé**

522.3161                *Loyers et charges locaux (classes primaires)*

522.3161.01            *Loyers et charges locaux (classes secondaires)*

522.4512                *Subsides frais d'exploitation (primaires)*

522.4512.01            *Subsides aux frais d'exploitation (classes secondaires)*

*Il s'agit des mêmes comptes et on peut toucher des subsides pour ces classes spéciales.*

**581                    Unité d'accueil préscolaire les Marionnettes**

581.01.3080            *Personnel intérimaire facturé par des tiers*

*Il s'agit de personnel externe pour remplacer les personnes absentes, c'est valable pour toutes les unités d'accueil.*

**951                    Sport**

951.3145                *Entretien parcs et zones de loisirs*

*C'est l'entretien des terrains de football.*

951.3156                *Entretien mobilier et matériel salles de gymnastique et divers*

*Les zones de fitness urbain sont dans ce compte.*

951.3312.01            *Amortissement d'un skatepark*

951.3312.02            *Amortissement de la tribune du skatepark*

*Ce sont deux préavis différents et des durées d'amortissement différentes.*

951.6353.07            *Couverture déficit des remontées mécaniques des Pléiades*

*C'est une aide de la commune.*

## **SECURITE**

600.3511                      *Facture policière*

*La facture policière est conforme au budget mais devrait diminuer en 2025 parce qu'à Vevey nous avons une police intercommunale et le calcul sera différent en 2025.*

600.3521                      *Participation à la charge nette de l'Association de communes Sécurité Riviera*

*Le montant dû par la commune a diminué en partie à cause des recettes et amendes de stationnement en particulier.*

600.4232                      *Recettes abonnements et tarif horaires Parking Vieille Ville*

*Il s'agit bien uniquement du parking Vieille Ville.*

## **SERVICE DE LA COHESION SOCIALE**

Le poste des salaires auxiliaires a augmenté sensiblement pour compenser les postes fixes (vacants, maladies ou accidents).

Le poste « salaire général » est conforme au budget prévu.

Un gros travail a été effectué par le service pour les préavis sur le logement et la place de la Gare avec également un mandat externe.

La masse salariale de la chargée de projet 2024, coordinatrice des mesures au sein de la cohésion sociale, est de CHF 50'904.50.

700.3012                      *Salaires du personnel auxiliaire*

*Les salaires des Médiateurs Urbains Veveysans (MUV 2024) pour la période mai – décembre 2024 (CHF 114'251.20) sont inclus dans ce compte.*

700.3111                      *Achats de mobilier, de machines et d'équipements techniques de bureau*

*Une imprimante aurait dû être achetée en 2024 et a été remise au budget 2025.*

700.3185                      *Honoraires et frais d'expertises*

*Les frais liés à la facture de l'expert de sécurité (CHF 96'000. - -) sont inclus dans ce compte. Idem pour les chargées de projet.*

703.3663                      *Subvention aux manifestations multiculturelles*

*La régularisation de cette subvention a dû être payée à l'Etat selon convention (sortie de la mesure avec l'État)*

703.4515                      *Participation du Canton*

*Le montant des revenus est moindre puisque nous sommes sortis de la mesure avec l'État.*

740.3665.01                  *Aides individuelles*

740.3665.02                  *Aide complémentaire veveysanne*

740.3665.03                  *Aide extraordinaire veveysanne*

740.3665.04                  *Aide aux chômeurs en fin de droit ayant charge de famille*

*Il faut d'abord utiliser les aides cantonales avant de pouvoir utiliser les aides communales.*

752.3655.02                  *Loyers du Panorama – Prise en charge du déficit*

*Il nous a été indiqué que deux années ont été comptabilisées sur ce compte et les charges ont augmentées également (décompte de chauffage plus élevé), normalement en 2025 nous devrions retrouver les comptes sur une année.*

### **SERVICE DE LA CULTURE**

810.3185.01                  *Honoraires de supervision*

*Il s'agit d'expertises de jury, mais nous n'en avons pas eu besoin.*

814                              *Subventions et aides diverses*

*Il est constaté que la plupart des comptes 814'353 sont dépensés presque identiquement au budget ce qui interpelle un peu les commissaires en comparaison aux autres services.*

815.3653.01                  *Garantie de déficit d'exploitation de la salle del Castillo*

*La location de la salle a bien fonctionné en 2024 et la garantie de déficit a donc fortement diminué.*

### **MUSEE SUISSE DE L'APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE**

82031.3102.02                  *Impressions publicitaires*

*Ce compte devrait être annulé et reporté sur un autre compte, vu le petit montant.*

### **MUSEE HISTORIQUE DE VEVEY**

82041.4362                  *Remboursement de frais*

*Il s'agit des revenus de la boutique*

## **BIBLIOTHEQUE-MEDIATEQUE MUNICIPALE**

Pas de questions

## **MUSEE JENISCH VEVEY**

Pour plus de transparence et de cohérence, la participation de la commune est toujours de CHF 150'000.- - et les demandes de parrainage sont comprise dans ce montant, cela varie évidemment selon les expositions.

Les recettes des expositions ne figuraient pas sur le budget avant 2024, il y a trois choses qui ne figuraient pas sur le budget : le parrainage (82021.4653), le remboursement de frais, il s'agit en fait de la recette de la boutique (82021.4362) et les expositions (82021.4392).

Les expositions depuis l'arrivée en 2019 de Madame Chaix ont été toutes bénéficiaires.

Le patrimoine du musée est d'environ CHF 200'000'000. - et il y a environ 53'000 œuvres et la valeur des œuvres évolue.

On consacre environ 1 % du patrimoine pour l'entretien.

Les dépenses concernant le musée Jenisch et le Cabinet des estampes sont splittées en deux, 50 % pour le musée et 50% pour le cabinet, à l'exception des expositions du Cabinet des estampes qui depuis toujours figure dans les comptes de la commune.

## **BUREAU ANIMATION-JEUNESSE**

9522.3185                      Honoraires de supervision

Il s'agit de l'étude jeunesse et d'un mandat externe confié à Unisanté, mais qui est piloté par le bureau animation jeunesse.

9522.4653.01                      Recettes et parrainage

Cela correspond à une subvention pour la création du conseil des jeunes, mais le projet a été repoussé d'une année en 2025.

## **CONCLUSION**

La commission constate que les comptes sont meilleurs que le budget 2024 prévu, ce qui est une bonne nouvelle.

Il est évident qu'il faut rénover et investir, ce qui n'avait pas été effectué depuis de nombreuses années.

Les bâtiments scolaires restent prioritaires.

Néanmoins, l'endettement est toujours plus important et la marge d'autofinancement est toujours qualifiée de mauvaise et cela s'empire.

Il est important d'avoir des priorités dans les choix et ne pas dépenser sans se soucier des finances de la ville.

D'autre part il n'est pas certain que les recettes fiscales soient à la hauteur des espérances de la Municipalité, il faut donc rester vigilant.

Pour l'exercice 2025, les critères d'activation des prestations propres initiées en 2024 devront être définis de manière plus stricte, ceci afin de respecter les règles indiquées par la fiduciaire et définies par MCH2.

Dans le vote final, le préavis des comptes est **accepté à l'unanimité**.

\*\*\*\*\*

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis n° 21/2025, du 28 avril 2025, concernant les comptes communaux de l'exercice 2024

**VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'218'807.66
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Pour la commission de gestion  
Le Président de la sous-commission Comptes

Laurent Cornu

Vevey, le 3 juin 2025